

**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2020
APPLICATION DES ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Marc TOURELLE, Odile GUERIN, Christophe MOLINSKI, Annie SASSIER, Patrick KOEBERLE, Géraldine LARDENNOIS, Jean-François VAQUIERI, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Dolène AZOURI, Marie Joséphe BEAUSSIER, Odile BOULANGER, Christophe VAN DER WERF, Roch DOSSOU, Marie Héléne HUCHET, Cyrille FREMINET, Francis ZAPALOWICZ, Marie-France AGNOFE, Jérôme DUVERNOY, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Aurélie LOGEAI, Catherine DOTTARELLI, Dominique VIANDIER, Etienne BROQUET.

Absents représentés : 2

Marc de BRAQUILANGES représenté par Marc TOURELLE
Isabelle BRUNEL représentée par Odile BOULANGER

Absents : 3

Gwenaëlle de CIBEINS, Erwan TOULLEC, Sylvie CHEDRAWI

Secrétaires de séance :

Delphine FOURCADE et Géraldine LARDENNOIS.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 9 DECEMBRE 2019

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT

INFORMATIONS GENERALES COMMUNIQUEES PAR LE MAIRE

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL - EXERCICE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (3 contre : Christophe VAN DER WERF, Catherine DOTTARELLI, Dominique VIANDIER – 1 abstention : Etienne BROQUET)

ADOpte par chapitres et opérations le budget primitif communal de l'exercice 2020 comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BP	CHAP	LIBELLE	BP
011	Charges à caractère général	2 539 865,00	002	Résultat reporté	-
012	Charges de personnel	3 981 602,00	013	Atténuation de charges	70 000,00
014	Atténuation de produits	389 094,00	70	Produits des services	868 398,00
65	Charges de gestion courante	820 320,00	73	Impôts et taxes	6 441 035,00
66	Charges financières	30 000,00	74	Dotations et participations	1 270 402,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	75	Autres produits gestion courante	174 500,00
042	Opération d'ordre	500 000,00	76	Produits financiers	-
022	Dépenses imprévues	50 000,00	77	Produits exceptionnels	-
023	Virement à la section d'invtt	526 454,00	042	Opération d'ordre	20 000,00
		8 844 335,00			8 844 335,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BP	CHAP	LIBELLE	BP
001	Résultat reporté	-	001	Résultat reporté	-
10	Dotations et fonds propres	-	10	Dotations et fonds propres	503 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	312 311,00	13	Subventions d'investissement	-
020	Dépenses imprévues	-	1068	Affectation résultat	-
040	Opération d'ordre	20 000,00	040	Opération d'ordre	500 000,00
041	Opérations patrimoniales	-	041	Opérations patrimoniales	-
	Opération 101 - Batiment	144 950,00	16	Emprunts et dettes assimilées	4 717 668,00
	Opération 102 - Espaces verts	60 000,00	024	Cessions	-
	Opération 103 - Informatique	59 861,00	021	Virement de la section de fonctt	526 454,00
	Opération 105 - Voirie	507 000,00			
	Opération 107 - Urbanisme	50 000,00			
	Opération 108 - Cimetière	10 000,00			
	Opération 113 - Accessibilité	15 000,00			
	Opération 114 - Pôle Petite enfance	350 000,00			
	Opération 116 - Vidéo Protection	70 000,00			
	Opération 117 - Place Quintinie	300 000,00			
	Opération 121 - Trx Eglise Saint Lubin	483 000,00			
	Opération 511 - Communication	15 000,00			
	Opération 512 - Petite enfance	5 000,00			
	Opération 513 - Scolaire	15 000,00			
	Opération 801 - Vaucheron	3 800 000,00			
21	Immobilisations corporelles	30 000,00			
		6 247 122,00			6 247 122,00
		15 091 457,00			15 091 457,00

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

1) **FIXE** comme suit les taux d'imposition des taxes suivantes pour 2020 :

	Taux 2019	Taux 2020	Variation
Taxe d'Habitation	12,39 %	12,39 %	0,00 %
Taxe Foncière Bâti	13,95 %	13,95 %	0,00 %
Taxe Foncière Non Bâti	63,64 %	63,64 %	0,00 %

2) **DIT** que la recette correspondante est inscrite au budget communal, article 73111.**SUBVENTIONS COMMUNALES VERSEES AUX ASSOCIATIONS ET AU C.C.A.S. POUR L'ANNEE 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (2 contre : C. DOTTARELLI, D. VIANDIER – 1 abstention : C. VAN DER WERF)

1) **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2020 les subventions suivant le tableau ci-joint

Nom de l'organisme	BP 2020
Fonction 021 - Assemblée Locale	1 750,00
ADAMY - Ass des Anciens Maires et Adjointes des Yvelines	150,00
UNC Section 78	600,00
Souvenir Français	1 000,00
Fonction 025 - Aide aux associations	10 000,00
COMITE D'ACTIVITES CULTURELLES	3 000,00
BAILLY NOISY ACCUEIL VILLE FRANC	1 100,00
A LA CROISEE DES FERS	150,00
CEDRE LOISIRS	700,00
CULTURA SCIENCES BAILLY NOISY	1 000,00
RENAISSANCE DU PATRIMOINE	1 800,00
ROND POINT	2 250,00
Fonction 041 - Relations internationales	8 400,00
COMITE DE JUMELAGE	8 400,00
Fonction 20 - Enseignement - Formation	200,00
ASSOCIATION SOUTIEN SCOLAIRE BAILLY/NOISY	200,00
Fonction 211 - Ecole Maternelle	836,00
Coopérative scolaire Maternelle La Fontaine	381,00
Coopérative scolaire Maternelle Kergomard	455,00
Fonction 212 - Ecole élémentaire	3 755,00
Coopérative scolaire élémentaire Le Cèdre	1 755,00
Coopérative scolaire élémentaire Jules VERNE	2 000,00
Fonction 22 - Enseignement du deuxième degré	3 321,00
COLLEGE QUINTINYE	3 321,00
Fonction 321 - Bibliothèque	14 000,00
LECTURE ET CULTURE	14 000,00
Fonction 40 - Sports et Jeunesse	33 390,00
ASS SFCBN	7 200,00
ASSOCIATION BASKET NOISY BAILLY	3 600,00
ASSOCIATION DE PETANQUE	300,00
ASSOCIATION PIROUETTE	500,00
ASSOCIATION SPORTIVE DU CES	520,00
ASTTBN (TENNIS DE TABLE)	2 000,00
BADMINTON	340,00
CERCLE D'ESCRIME	920,00
CLUB GYMNIQUE BAILLY-NOISY	1 060,00
JUDO CLUB DE BAILLY-NOISY LE ROI	1 000,00
OLYMPIQUE CLUB DE BAILLY	1 500,00
RUGBY CLUB YVELINES	1 000,00
RYTHME ET DANSE	1 500,00
TAI JITSU	1 000,00
TENNIS CLUB	4 800,00
VELO CLUB	800,00
PROVISION TROPHÉE DES SPORTS	150,00
PROVISION CHALLENGE	4 800,00
Sous-Total Association	75 652,00
Fonction 520 - interventions sociales	310 680,00
Centre Communal d'Actions Sociales	310 680,00
Total	386 332,00

2) **PRECISE** qu'en application de l'article L.2131-11 du Code général des Collectivités Territoriales, n'ont pas pris part au vote de certaines subventions :

- MME de CIBEINS pour le Comité de Jumelage de Noisy-le-Roi/Bailly.
- M. TIMSIT pour l'association Planète danse.

2) **DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif de l'exercice 2020 adopté ce jour et imputée au chapitre 65, articles 657362 (C.C.A.S.) et 6574 (associations).**SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES RAPPORT D'ACTIVITE 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2018 du Syndicat d'Energie des Yvelines.**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BAILLY NOISY LE ROI - RAPPORT D'ACTIVITE 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du rapport d'activité 2018 du Syndicat Intercommunal de Bailly Noisy le Roi.

A NOISY-LE-ROI, le 5 février 2020
Le Maire,

Marc TOURELLE

L'intégralité des délibérations ainsi que les documents relatifs aux documents budgétaires sont consultables aux horaires d'ouverture de la Mairie